

# ESPACE TERRIL – AVENTURES (RIEULAY)

## Porteur de projet :

Commune de Rieulay.

## Descriptif du projet :

L'objet du projet est de **développer les capacités d'accueil et de services** de l'espace constitué par le terril 144, réaménagé progressivement dans le cadre de son exploitation, puis par l'EPF Nord/Pas-de-Calais, et approprié par la commune et le Conseil Général du Nord au titre de sa politique « Espaces Naturels Sensibles » (ENS).

## Enjeu, contenu du projet :

Le terril de Rieulay, le plus grand du Nord/Pas-de-Calais par sa superficie, a fait l'objet depuis une quinzaine d'années d'un aménagement progressif, mené de manière partenariale et conjointe par la commune, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, l'exploitant, l'Etablissement Public Foncier et le Conseil Général du Nord.

Fort de son histoire et de ses paysages si particuliers, **le site accueille chaque année autour de 200 000 personnes**. Pour autant, le site dispose d'un potentiel largement sous-exploité, qui tient notamment à son faible niveau d'équipement. Longtemps conçu comme une base de loisirs de proximité, le terril de Rieulay est devenu progressivement **une destination « découverte et loisirs » dont l'aire de rayonnement dépasse de loin le cadre local**. De plus, **le Conseil Général en a fait un de ses fleurons en matière d'Espaces Naturels Sensibles, réserve ornithologique privilégiée**.

Le terril de Rieulay s'inscrit dans **le réseau des sites miniers qui fondent la démarche d'inscription du patrimoine minier au titre des paysages culturels évolutifs de l'UNESCO**. C'est son histoire qui constitue son identité. Celle de l'exploitation du charbon, mais aussi par la suite, celle du renouvellement d'un site, à partir de sa propre histoire, de ses propres ressources. Un site exemplaire de la notion de trame verte, où se côtoient déjà la protection de la biodiversité et l'accès à des loisirs de pleine nature.

Face au succès grandissant du site, les partenaires ont souhaité **franchir un cap dans le rayonnement de cet équipement en développant son offre de services et ses capacités d'accueil**. Sachant que le site est aujourd'hui fréquenté par 2 grandes familles d'usagers, à savoir les « familles » et les « groupes », l'objectif est d'abord de les fidéliser en implantant des services dont ils ont exprimé le besoin : restauration, hébergement, salles. Parallèlement, il s'agit également de profiter de l'engouement autour des activités dites de pleine nature, plutôt à vocation sportive ou de détente.

La démarche initiée est d'ores et déjà **inscrite au titre du volet territorial du Contrat de Projets par l'Etat et des Fonds d'Aménagement Régionaux (FAR – Fonds d'Aménagement pour le Bassin Minier : FABM) par la Région**.

Elle a fait l'objet d'une **1<sup>ère</sup> étude (2010) portant sur le développement d'un pôle d'accueil et de sensibilisation « Développement Durable » sur le terril et la base de loisirs de Rieulay**, complétée actuellement par **une étude de définition du mode juridique de gestion du site**. L'objet de cette étude est d'envisager et formaliser les différentes modalités de partenariat pour la conception, la construction, la gestion, l'exploitation et la maintenance des ouvrages et services définis dans l'étude de programmation ci-avant évoquée.

Par ailleurs, **le projet est référencé dans les travaux menés dans le cadre de l'Aire Métropolitaine de Lille.**

Le concept : **une destination « découverte/loisirs »** qui s'appuie sur l'identité héritée du site « patrimoine industriel » et « valeur écologique remarquable » et **une offre étendue d'activités de sports et loisirs de pleine nature et d'activités d'accueil.**

- L'axe identitaire fonde la « destination » : la mine a produit un territoire insolite, la nature s'est réapproprié le site.
- L'axe utilitaire répond aux besoins de loisirs des clientèles et des publics : la fréquentation importante du site ainsi que ses caractéristiques physiques justifient du développement d'une offre ciblée et originale dans le domaine des sports et loisirs de nature.
- L'axe fonctionnel permet un accueil optimisé sur le site : l'attractivité du site passe aussi par la création d'hébergement et de lieux de restauration permettant de passer du temps sur le site.

Le schéma d'aménagement : Le scénario prévoit un aménagement global du site mettant en avant toutes ses potentialités. Ce schéma s'organise à partir de **5 thématiques** : offre globale, activités de loisirs détente, activités de loisirs sportifs et sports de nature, découverte environnementale, découverte culturelle et patrimoniale. On trouve ensuite **une déclinaison en pôles fonctionnels** (accueil, itinérance, hébergement, sports et loisirs, valorisation et découverte Nature, Terril-Patrimoine, espace muséal) et spécificités identitaires (« sensations de terrils », « hauts plateaux », « terril d'eau », « terril à fond », « terril gourmand », « terril de vie », « les 3 villages ou Haltes du terrils »).

Les éléments moteurs du schéma d'aménagement sont les suivants :

- Un espace d'accueil et muséal de 2000 m<sup>2</sup>.
- Une offre de restauration diversifiée.
- Une offre d'hébergement diversifiée et originale : hébergement de groupe de 70/80 lits, les villages : lacustre, 30 constructions de 25/30 m<sup>2</sup>, forestiers, 6 chalets sur pilotis et 7 roulottes et steppiées, 6 yourtes de 30 m<sup>2</sup>.
- Des espaces d'interprétation et de déambulation : jardins thématiques, jeux d'eau, parcours patrimonial.
- Une offre de loisirs originale : luges d'été, tyrolienne, parcours acrobatique aquatique, chemin de la forme (en lien avec Ligue Régionale d'Athlétisme), « hydro Zorb », skate park.

L'investissement : ce projet dans sa globalité représente un investissement estimé à 20 M€ HT. Une part importante relèvera inévitablement de la sphère publique (création du cadre, mission de service public autour de la valorisation du patrimoine et de la sensibilisation à l'environnement, loisirs de proximité). On peut l'estimer à 10,5 M€ HT. L'investissement privé concerne la partie restauration, l'hébergement collectif, l'hébergement individuel, les équipements et activités de loisirs et sports de nature commercialisables. Une consultation d'opérateurs a été menée dans le cadre de l'étude de programmation. Elle a permis de sensibiliser et de positionner quelques partenaires privés potentiels pour l'aménagement et la gestion de l'Espace Terril – Aventures.

Phasage : 3 phases d'aménagement sont prévues. Elles ont été définies dans l'objectif d'abord de conforter l'écrin (fort investissement public) puis de développer progressivement l'offre globale du site. Ce phasage reste pourtant très dépendant à la fois des financements mobilisables et de l'implication plus ou moins rapide du secteur privé.

Les financements publics mobilisables :

- Le volet territorial du Contrat de Projets – FNADT (Etat).
- Le Fonds d'Aménagement pour le Bassin Minier (Conseil Régional).
- L'axe 2 du FEDER sur les aspects environnementaux, qui fonctionne sous forme d'appels à projets : exigence très grande sur la performance environnementale que ce soit dans la préservation de la biodiversité ou la Haute Qualité Environnementale dans les constructions (Europe).
- FDAN (Conseil Général).
- CDC (?)

**Informations techniques nécessaires**

Éléments prévisionnels

- Le projet sera-t-il réalisé en 2020 ? (une seule réponse)  
Oui.

- Le projet sera-t-il réalisé en 2030 ? (une seule réponse)  
Non.

- le projet est-il ? : (une seule réponse)  
Un projet validé politiquement et financièrement (en partie).

Nature du projet : (choisir une seule nature)  
Équipement métropolitain.

Connectivité transports

- Le lieu du projet est-il connecté aux réseaux de transport en commun en site propre actuels ?  
Non.

- Le lieu du projet est-il connecté aux réseaux de transport en commun actuels ?  
Non.

- Localisation et point(s) d'accès - par quel modes ?  
Site jouxtant l'A21 avec un accès à partir des échangeurs de Pecquencourt et de Somain.

Consommation d'espace

- le projet consomme t-il des espaces agricoles?  
Non.

Logement

- le projet produit-il des logements ?  
Non.

**Repérage spatial du projet**

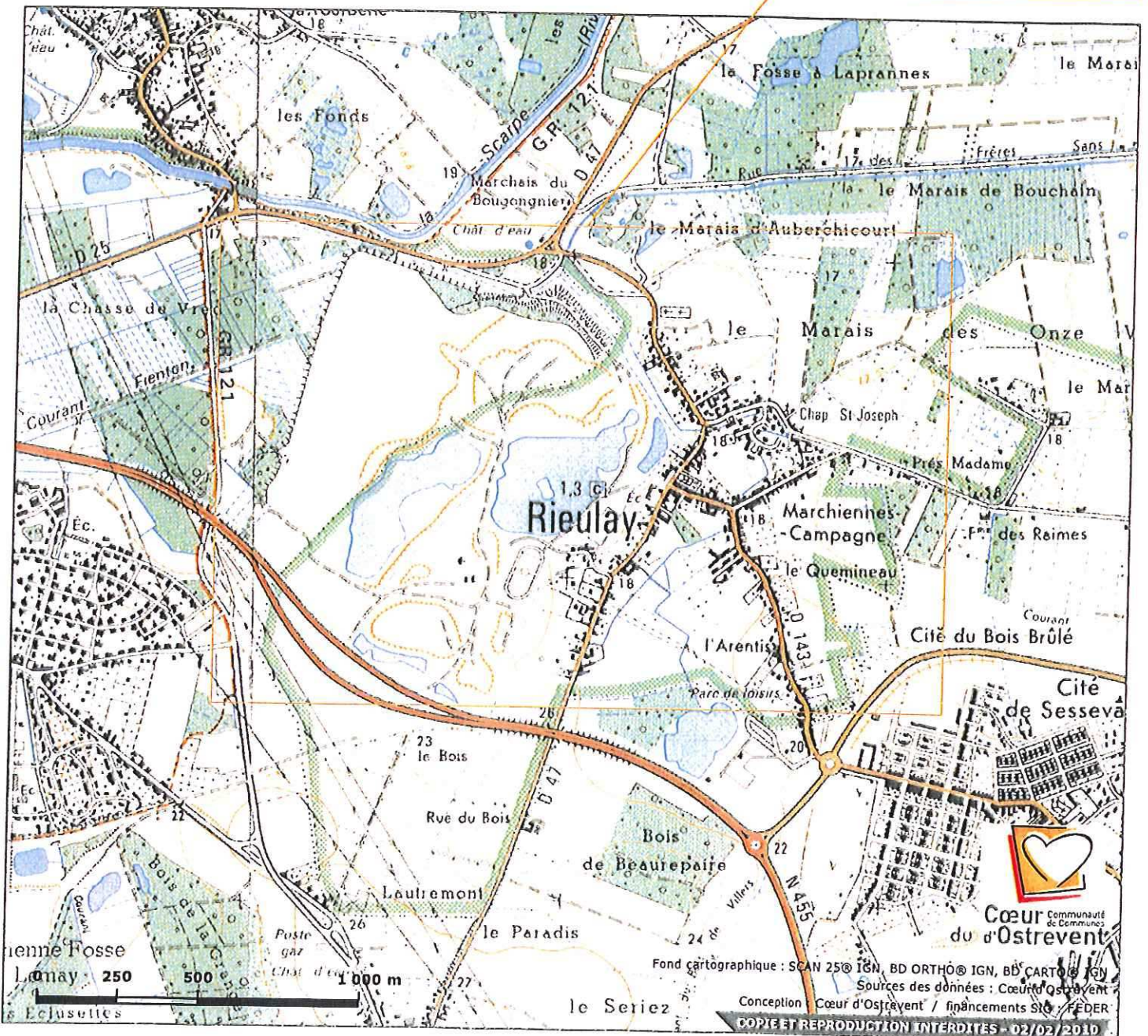
Une localisation précise du projet est demandée ; préférences pour l'obtention de données relatives à l'étendue des projets (liste par ordre de maniabilité pour la compilation):

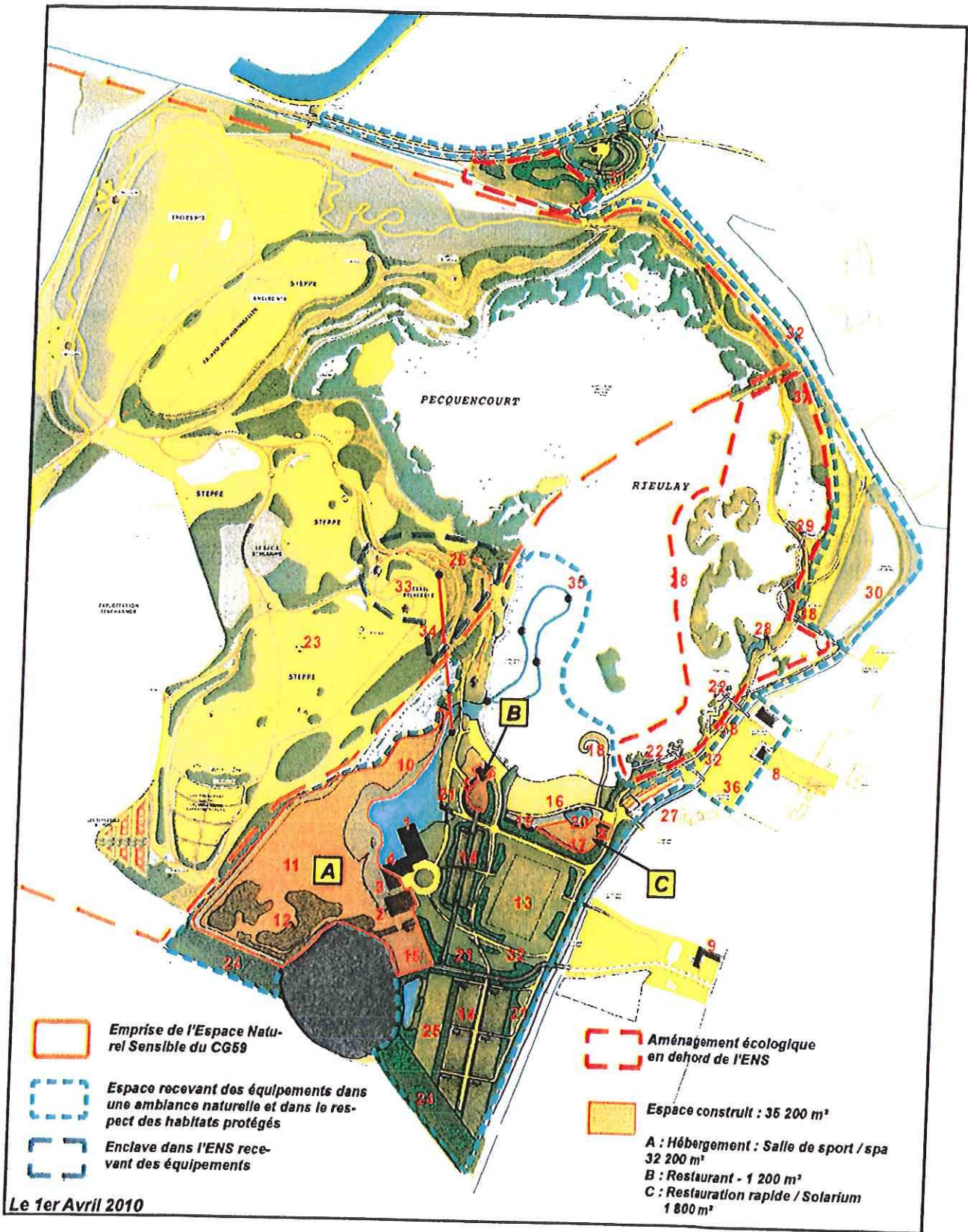
- Polygone géo référencé
- Polygone sur support vectoriel avec localisation
- Description graphique du projet (plan, format digital)
- Description graphique du projet (plan, format papier minimum A4 / A3)

les données SIG fournies doivent être en LAMBERT 93 , de préférence en format MAPINFO (.tab) ou compatible. On donnera la localisation à la principale commune concernée par le projet.

les données spatiales sont absolument nécessaires pour établir le scénario des dynamiques engagées.

# Espace Terril - Aventures (Rieulay)





réf	Légende	surface	U
1&4	Accueil et muséal	2 000	m2
2	Salle sports individuels	800	m2
3	Spa solarium	500	m2
5	Restaurant, bâti 220 m2 + terrasse 70 m2	290	m2
6	Club nautique	220	m2
7	Restaurant brasserie 30m2 + terrasse 100m2	130	m2
8	Halle couverte	200	m2
9	Hébergement de groupe - 70 lits	70	lits
10	Village lacustre 15 chalets de 45 m2	675	m2
	Village des Steppes – 6 yourts de 28 m2 + bâti 100		
11	m2	268	m2
	Le village forestier, 6 chalets de 45 m2 + bâti de 100		
12	m2	370	m2
13	Espace événementiel et terrain de foot-ball	10 200	m2
14	Parking et voirie, 410 places	15 000	m2
15	Parking privée et voirie, 80 places	2 200	m2
16	Plage	4 400	m2
17	Solarium	800	m2
18	Solarium sur l'eau	520	m2
19	Cabine de plage et sanitaire		
20	Jeu d'eau	800	m2
21	Jardins spécifiques, écologie	12 000	m2
22	Jardin aquatique	5 000	m2
23	Parcours patrimonial		
24	Ecran phonique	14 000	m2
25	Tir à l'arc	3 000	m2
26	Luge d'été	300	ml
28	Observatoire et ilots naturels, bâti 20m2 + 5.000 m2	5 020	m2
29	Observatoire en hauteur	10	m2
30	Etang de pêche, restauration des berges	250	ml
31	Point d'information		
	Parking voiture 20 pl, 1 bus	8 000	m2
32	Chemin piéton véloroute	2 200	ml
	cheminement dans le parc	2 500	ml
33	Ballon captif	1	u
34	Tyrolienne	280	ml
35	Parcours acrobatique aquatique et hydro zorbing	350	ml
36	Skate-rolleur et beach-volley	1 200	m2
37	Parcours santé	1 500	ml
38	Parcours ludico-pédagogique	400	ml